

**PROMULGATION**

**AVIS PUBLIC** est donné que le conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire du 6 septembre 2022, le règlement suivant :

N° 1302-2022 Règlement modifiant diverses dispositions réglementaires

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis, soit le mercredi 7 septembre 2022.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au bureau du greffier, à l'hôtel de ville, au 205, avenue de la Cathédrale à Rimouski.

**FAIT À RIMOUSKI, CE 7<sup>E</sup> JOUR DE SEPTEMBRE 2022**



L'assistante-greffière par intérim,  
Monique Sénéchal